DEPARTEMENT DU CHER



MAIRIE DE NANÇAY 18330

Téléphone : 02.48.51.81.35 E-mail : mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en

exercice: 14

Présents: 11

Votants: 12

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

OBJET : Suppression de la régie tennis à la mairie

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-04-019

L'an deux mille vingt-quatre

le onze avril à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents: Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.

Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,

URBAIN.

Excusée: Madame GUÉRU.

Absents: Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal,

Vu l'information du Maire comme quoi le TC2N prendra en charge les locations des courts de tennis à compter du 1^{er} mai 2024,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide, de supprimer la régie de recettes des droits tennis à la mairie à compter du 30 avril 2024.

Le Maire est autorisé à signer l'arrêté de clôture de cette régie.

Fait à Nançay, le 12 avril 2024

La secrétaire, Le Maire,

Murielle BOUGIS. Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 12 avril 2024.